Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 7 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DAC 37 Subvention (665.000 euros) et avenant à convention pour le Théâtre de la Bastille (SAS La Manufacture) (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2;

Vu la délibération 2017 DAC 855 en date des 11, 12 et 13 décembre 2017;

Vu la convention annuelle en date du 8 janvier 2018 relative à l'attribution d'un acompte de 332.500 euros au titre de l'année 2018 pour la SAS La Manufacture ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à convention relatif à l'attribution du solde de subvention de fonctionnement à la SAS La Manufacture ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 22 mai 2018;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère:

Article 1 : La subvention attribuée à la SAS La Manufacture 76, rue de la Roquette (11e) au titre de l'année 2018 pour les activités du Théâtre de la Bastille situé à la même adresse, est fixée à 665.000 euros, soit un complément de 332.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé. SIMPA 182130, 2018-03664.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 332.500 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 316.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO